

Comment la manifestation contre l'islamophobie a-t-elle pu être autorisée ???

écrit par Pierre Duriot | 23 avril 2024



La manifestation de ce dimanche 21 avril a rassemblé environ 3 000 personnes, selon une source policière. / ILLUSTRATION ARCHIVE MAXPPP - JULIEN MATTIA



La manifestation de ce dimanche 21 avril a rassemblé environ 3 000 personnes, selon une source policière. / ILLUSTRATION ARCHIVE MAXPPP - JULIEN MATTIA

On se demande à quoi rime la manifestation contres les

racismes et l'islamophobie tenue avant-hier dans Paris, par près de 3000 personnes.

Les marcheurs visaient en particulier « les violences policières », soi-disant commises sur des jeunes issus de l'immigration arabo-afro-musulmane, référence sans doute aux morts très médiatisées de quelques jeunes pris en flagrant délit de refus d'obtempérer. On oserait leur rappeler, à ces manifestants, que la population générale est bien plus victime des violences policières que les jeunes issus de cette immigration là. On l'a vu pendant les épisodes Gilets-Jaunes, avec des blessures très sérieuses, sur des gens parfaitement pacifiques. Rappeler aussi que ces fameux « jeunes » sont d'à peu près tous les délits de fuite, conduites sans permis, sans assurance, rodéos urbains, attaques de commissariats, délits liés à la drogue, coups de couteaux, la liste est longue... Rappelons qu'il y a un délit de fuite toutes les vingt minutes en France, dont une bonne partie, par des gens « racisés » et que plus de 95% d'entre ces refus, ne sont pas sanctionnés.

Sans rire, ces manifestants affichaient une banderole sur laquelle était inscrit : « Nos enfants sont en danger ». Non, ce sont les nôtres qui sont en danger, comme Thomas à Crépol et bien d'autres, avec plus de 300 morts dans des attentats commis aux cris de Allah-Akbar et des viols sans fin, tous les jours, le plus souvent contre de jeunes femmes issues de la population générale. Ces violences policières, rares en regard du nombre d'infractions commises, résultent de la montée en puissance des violences des contrevenants eux-mêmes, qui n'hésitent plus, dans des quartiers devenus « zones de reconquête républicaine », à s'en prendre directement aux commissariats de Police, aux fonctionnaires, médecins, pompiers. Que veulent-ils exactement ? Pouvoir pratiquer la conduite sans permis, ou le commerce illicite, sans que personne ne bronche, ou carrément imposer leur loi ? Un peu tout cela à la fois, puisque même le premier

Ministre Gabriel Attal dénonçait encore, il y a peu, l'entrisme musulman dans les établissements scolaires, mais aussi dans les hôpitaux, ce n'est un secret pour personne.

Et de dénoncer une justice à deux vitesses : effectivement, elle est à deux vitesses, mais pas dans le sens dénoncé, plutôt dans l'autre. On l'a vu récemment avec la pancarte « une balle un flic », soldée par une affaire classée, alors qu'une autre pancarte, dénonçant les viols commis par des étrangers, principalement de couleur, basée sur une information parfaitement authentifiée, ne l'a pas été. Globalement, on note tout de même des verdicts particulièrement cléments pour des cas graves, où les « enfants » qui se plaignent foncent sur des policiers ou violent, pour n'écopier que de menues peines avec sursis, ou des travaux d'intérêt général. Ces mêmes « jeunes » sont majoritaires dans la population carcérale. **Le Recteur de la Grande Mosquée de Paris citait il y a peu : « Dans les prisons, il y a de 70 à 80 % de musulmans »** souhaitant même que les aumôniers musulmans des prisons et des hôpitaux soient rémunérés par l'État. Et dans ce pays, on ne va plus en prison pour des broutilles, la remise en liberté étant devenue la norme, les policiers s'en plaignent d'ailleurs.

Mathilde Panot, de LFI, évidemment dans la manifestation, dénonce l'expression d'un « racisme décomplexé », elle a raison. Mais il ne s'agit pas de celui auquel elle pense. On peut citer l'affaire récente du gérant de magasin Geox qui a reçu des menaces par milliers, totalement décomplexées, de la part d'internautes l'accusant d'islamophobie après son refus d'embaucher une intérimaire voilée. Ce n'est en l'occurrence pas de l'islamophobie, mais un refus de se soumettre aux modalités de la religion, ce n'est pas pareil. Cela nous renvoie au premier paragraphe, où il est bien question d'imposer une autre loi que celle de la République dans l'espace public. **Mais oui, c'est bien la haine du Blanc totalement décomplexée qui s'exprime sans entrave dans notre**

pays, avec l'épisode soi-disant rap, sur le meurtre des « bébés blancs », le rappeur Médine, présent à la manifestation, jouant aux fléchettes sur le portrait d'un élu, ou le proviseur, récemment menacé de mort, pour avoir fait appliquer la loi républicaine dans son établissement scolaire. Mais la haine du Blanc n'est pas catégorisée comme du « racisme ».

Sur la question de la supposée islamophobie, rappelons encore que la religion la plus persécutée au monde et en France également, est la religion chrétienne, suivie de la religion juive et enfin, la religion musulmane est la moins persécutée et pour cause, les chrétiens persécutés l'étant principalement dans les pays musulmans, avec notamment des dizaines de milliers de meurtres en Afrique. Ceux qui se plaignent de « persécutions » étant en l'espèce, chiffres à l'appui, les principaux persécuteurs des autres religions.

La manifestation avait été interdite jeudi par la préfecture de police au motif que la dénonciation « dans son appel des crimes policiers à l'encontre des jeunes » était « propice à attirer des composantes recherchant délibérément les affrontements avec les forces de l'ordre », d'où le risque de « troubles à l'ordre public ». Saisi en référé, le tribunal administratif de Paris avait suspendu vendredi cette interdiction, jugeant qu'elle portait « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifestation ». On se souviendra que la manifestation de soutien à Thomas, mort poignardé à Crépol, composée de gens éplorés, avait été interdite fermement sans que ne soit jamais évoqué le principe « d'une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifestation ». Et les forces nécessaires avaient été mises pour qu'elle n'ait pas lieu. On se souvient également que les manifestations pro-palestiniennes, presque toutes interdites, ont quasiment toutes eu lieu quand même, sans que ne soient déployés les moyens de faire respecter la loi.

On n'a pas souvenir que dans ce pays, il y ait eu de telles manifestations menées par des communautés issues de l'immigration européenne ou asiatique ? Au RPF, nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises : **il faut arriver à poser clairement les problèmes soulevés par cette manifestation. Et pour cela, autoriser des statistiques ethniques de la délinquance.** Il se trouvent que les gauchistes présents à cette manifestation sont contre, on se demande bien pourquoi s'ils sont sûrs d'être du côté des persécutés ? Avec des statistiques ethniques, au lieu de brailler, ils pourraient étayer leur propos plus facilement... Du côté de l'État, on pratique la politique de la pudeur verbale. On ne reconnaît pas l'implication de la communauté se plaignant dans la délinquance, mais on évoque quand même, les zones « sensibles », les quartiers « populaires », on subventionne des associations de lutte contre la « violence », dans les quartiers... mais sans jamais évoquer crûment les populations concernées. **On sait juste qu'il n'y a pas de zones sensibles et de quartiers populaires, ni de violences, dans les villages reculés du Cantal...** on pourra se consoler en notant que les manifestants n'étaient que 3000, c'est à dire, un nombre dérisoire, à l'échelle de la nation. Ce qui pourrait signifier que le reste de la communauté souffre plutôt de cette minorité qui se réclame d'elle et qui se plaint, alors qu'elle devrait faire son propre examen de conscience.

<https://rassemblementdupeuplefrançaiscom.wordpress.com>

https://t.me/R_P_France

Pierre Duriot : porte parole du Rassemblement du Peuple Français.